Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Soulgé - Tome III

Soulgé, chât., c^ne^ de *Saulges,* à 2.500 m. N.-O. du bourg. — *Decima de Sougé,* XIII^e^ s. (Cart. de la Couture, p. 224). — *Soulgé le Courtin,* 1361 (Chart. de Soulgé). — *Sougié,* 1368 (Arch. nat., P. 1.343, f. 40). — *Sougé le Courtin,* 1460 (Tit. de Villiers, Vaiges). — *Soulgé le Courtin,* 1532 (Censif de Sainte-Suzanne). — *Sougé le Courtin,* chât., chap. (Jaillot). — *Sougé le Courtin,* chât. (Cassini). — Un aveu est rendu le 3 janvier 1361 (n.s.) à Guillaume de Mathefelon, à charge de « cinq sols de taille semonnable et amendable ou cas que ne seroit poiée. » Celui du 14 janvier 1418, est présenté à Guy de Mathefelon, seigneur de la Cropte « au regard de sa terre de Chources, » et comprend le portail et tout ce qui est séparé de l'hébergement par les douves, ainsi que « plusieurs haies, faux, murgiers à connins avec droit de garennes deffensables, l'outreplus de l'hébergement estant tenu du seigneur de Montguion, » qui lui-même relevait du sire de Mathefelon. Il était dû aussi 5 sols de service au seigneur de Thévalle (1437).

Le corps de logis ne semble dater que du XVI^e^ s. On y voit pourtant l'écusson des Courtin. Il est simple, mais entouré de douves murées larges, profondes et abondamment pourvues d'eaux vives, qui lui faisaient une défense assez sérieuse, aussi bien que le portail, conservé intact avec ses deux étages, les embrasures et les rainures du double pont-levis. On a constaté, sous la terrasse, l'existence de caves ou de galeries. La chapelle servait en 1636. En vue du château un étang et une haute futaie. Au mois de mai 1796, M. de Bourmont écrit du château de Soulgé à Tercier pour lui demander une entrevue.

Seigneurs : Huet Courtin, dont la tombe est dans l'église de Saint-Pierre-sur-Erve, † 1330. — Jean C., mari de Philippe d'Abatant, 1361. — Jean de Chandemanche, 1415, mari d'Aliette Courtin, remariée en 1430 à Robinet de la Fontaine. — René de Chandemanche, mari de Briande du Chesne, 1461. — Louis de la Palu, époux de Mathurine de Chandemanche, 1490. — Marguerite d'Arquenay, veuve d'Olivier de la Palu, 1532. — Jacques du Bellay, seigneur de Thouarcé, mari d'Antoinette de la Palu. — Eustache du B., marié en 1558 à Guyonne d'Orenge. — Charles du B., mari de Radegonde des Rotours, dont le fils unique, René, mourut sans postérité. — Pierre du B., frère du précédent, par cession qu'il lui fit en 1585, mari de Barbe d'Aulnières, habitait le château en 1592. Ses serviteurs vont à Parneau et à la Bazouge, pour détourner les bandes anglaises. — Guy du B., époux de Marie de Pluvinel, capitaine de cavalerie, 1618 et peut-être après lui Antoine, son fils, et François-René, son petit-fils, possédèrent encore le château, acquis avant 1681 par Jean de la Porte, sieur du Manoir. L'abbé de la Porte, par testament de 1691, avait légué toute sa fortune aux œuvres pies, mais par arrangement, Soulgé resta aux siens. Joseph-Nicolas Rousseau de Monfrand et Marie Duchemin, sa veuve, 1780, le possédèrent. Il est resté jusqu'à ce jour dans la famille.

Arch. nat., JJ. 183, f. 189. — O. de Poli, *Les Courtin.* — Cab. de la Beauluère. — Arch. de la M., B. 1.041. — *Bull. hist. de la M.,* t. XVI, p. 390. — *Revue du Maine,* t. XI, p. 207.